

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
relatif au préavis municipal N°3/2016-2017,
pour l'autorisation générale d'engager des
dépenses imprévisibles et exceptionnelles
pour la législature 2016-2021.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de monsieur Mark Tritten, Michaël Schlegel, Marcel Biedermann, Fabrice Sutter et Bernard Gehri, s'est réunie le 27 septembre 2016 afin d'étudier le préavis mentionné. Elle a rencontré le 14 septembre Madame Antonella Salamin ainsi que Monsieur Michel Burnand et Monsieur Jean Sommer que nous remercions pour les explications fournies.

Ayant analysé les préavis de communes avoisinantes de taille similaire à celle de Vich (Genolier, Coinsins et Duillier) et prenant en compte les plafonds en vigueur lors de la dernière législature (2011-2016), nous sommes arrivés à la conclusion que la proposition de la Municipalité d'obtenir l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de 30'000 CHF par cas et au maximum de 60'000 CHF par année est raisonnable.

Toutefois, suite à la discussion avec la Municipalité le 14 septembre, la Commission des Finances propose d'amender le préavis municipal N°3 de manière à ce que la 2ème tranche de 30'000 CHF soit engagée sous réserve d'une consultation au préalable avec la Commission des Finances.

Le préavis N°3 en serait amendé comme suit :

A la suite de la phrase : « d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des autorités communales, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas et au maximum de 60'000.00 par année, à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive », La Commission des Finance propose de rajouter la mention : « L'engagement de la deuxième tranche de 30'000.00 fera l'objet d'une consultation au préalable avec la Commission des Finances. »

Sous réserve de l'amendement susmentionné, la Commission des Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis N°3/2016-2017, relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021.

Mark Tritten

Michaël Schlegel

Marcel Biedermann

Fabrice Sutter

Bernard Gehri

